

RÉCUPÉRER SON ÉPARGNE GRÂCE AU MARIAGE OU AU PACS

Vous vous mariez ou concluez un PACS ? Bonne nouvelle, vous pouvez débloquer vos avoirs indisponibles placés sur votre PEE / PEI / PEG tout en conservant les avantages fiscaux.

BON À SAVOIR

› DISPOSITIFS CONCERNÉS

- PEE / PEI / PEG
- L'épargne de votre PERCO / PERCOI / PERCOG ne peut être débloquée pour ce motif

› BÉNÉFICIAIRES

- Le titulaire du compte d'épargne salariale

› DÉLAI DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Votre demande de remboursement complète doit être réceptionnée par REGARDBTP dans un délai de 6 mois à compter de la date :

- du mariage civil
- de conclusion de PACS

› PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS EXCLUS

- Mariage religieux
- Concubinage
- Polygamie
- Toute formalité accomplie avant la célébration du mariage ou l'enregistrement du PACS

› CONDITIONS D'APPLICATION

Le déblocage pour ce motif nécessite de remplir la condition suivante :

- La célébration d'un mariage civil ou la conclusion d'un PACS par le titulaire du compte

› JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE

Dans tous les cas : fiche de correspondance et relevé d'identité bancaire (format IBAN/BIC) accompagnés des justificatifs suivants :

•→ Pour le mariage célébré en France

- Copie de l'acte de mariage,
- **OU** copie du livret de famille mentionnant le mariage.

•→ Pour le mariage célébré à l'étranger

- Copie de l'acte de mariage délivré par une autorité diplomatique française (ressortissant français),
- **OU** attestation de retranscription légalisée sur les registres d'état civil français (ou traduction légalisée) de l'acte de mariage délivré par le pays étranger.

•→ Pour le Pacte Civil de Solidarité (PACS)

- Copie de la convention de PACS signée par les partenaires **ET** du récépissé d'enregistrement délivré par l'officier d'état civil de la mairie de résidence,
- **OU** copie de l'extrait d'acte de naissance mentionnant la convention de PACS,
- **OU** acte notarié,
- **OU** récépissé d'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du PACS établie par le notaire,
- **OU** pour le partenaire étranger né à l'étranger, copie du document établi par le service central d'état civil du Ministère des Affaires étrangères,
- **OU** si enregistrement à l'étranger, récépissé d'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du PACS établie par l'ambassade ou le consulat de France qui a enregistré cette déclaration.



Remboursement par courrier

Procurez-vous la fiche de correspondance téléchargeable sur www.regardbtp.com ou sur simple demande auprès de notre plateforme téléphonique.

Envoyez-la, accompagnée des justificatifs, à l'adresse suivante:

PRO BTP - REGARDBTP
Service Épargne Salariale
93901 BOBIGNY CEDEX 09

Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, intervient sous la forme d'un **règlement unique**. Ce même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs. En cas de déblocage partiel, le solde des avoirs non débloqués reste investi jusqu'à l'échéance légale.

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur **les avoirs inscrits en compte antérieurement à la date de survenance du fait générateur**. Pour la participation et l'intéressement, seuls les droits acquis au cours de l'exercice clos au moment du fait générateur peuvent être débloqués.

Questions / Réponses

Le déblocage anticipé pour concubinage est-il possible ?

NON. Seul le mariage et le PACS sont admis au titre des motifs de déblocage anticipé. Le concubinage, même notoire, ne constitue pas un cas de déblocage anticipé.

Le déblocage anticipé pour mariage célébré à l'étranger est-il possible ?

OUI. Le mariage célébré et enregistré à l'étranger constitue un cas de déblocage anticipé.

→ Si au moins un des 2 conjoints est de nationalité française :

Lorsque le mariage a été célébré et enregistré par une autorité diplomatique française, il est automatiquement reconnu valable en France.

Lorsque le mariage a été célébré et enregistré par un officier de l'état civil local, il doit faire l'objet d'une transcription sur les registres de l'état civil du consulat de France pour être valide et opposable en France.

→ Si aucun des époux n'est français :

L'acte de mariage étranger doit, pour faire foi en France, être traduit :

- soit par un traducteur figurant sur une liste d'experts judiciaires ;
- soit par le consul de France du pays dans lequel l'acte a été dressé ;
- soit par les consuls étrangers en France pour leurs ressortissants quel que soit le pays qui a établi l'acte et pour tous les actes dressés par les autorités de leur pays ;
- soit par les services du Ministère des Affaires étrangères.

Le PACS ou partenariat civil étranger permet-il le déblocage ?

OUI. A condition que le PACS ou partenariat civil étranger soit conforme aux principes de droit public français.

Le mariage religieux constitue-t-il un cas de déblocage anticipé ?

NON. Seul le mariage civil est admis au titre des motifs de déblocage anticipé. La seule présentation d'un certificat de mariage religieux n'est pas suffisante.



www.regardbtp.com



Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au vendredi.

CONTACTEZ-LES AU 01 49 14 12 12

